

CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA PROCÉDURE OPPOSITION BREVET

Les audiences ont lieu à l'INPI,
15 rue des Minimes
92677 Courbevoie

Date de la dernière
mise à jour
07/06/2022

DATE	HEURE	RÉFÉRENCE DOSSIER	NOMS DES PARTIES <i>Opposant / Titulaire</i>	BREVET CONTESTE <i>Numéro national</i>	NATURE DE LA REQUÊTE <i>Opposition brevet</i>
14/06/2022	9H00	OPP21-0004	CLAIREO / S.A.R.L. J.G.C.	FR 3 085 598 B1	Révocation totale
22/06/2022	9H00	OPP21-0007	Cabinet Lavoix / KOOVEA	FR 3 082 616 B1	Révocation totale
28/06/2022	9H00	OPP21-0009	GV2 VEDA France / A.D.I.	FR 3 075 229 B1	Révocation totale
05/07/2022	9H00	OPP21-0008	Simadis Sàrl / GROUPE GEO	FR 3 086 970 B1	Révocation totale
27/09/2022	9H00	OPP21-0010	HOLCIM TECHNOLOGY Ltd / HOFFMANN JB TECHNOLOGIES	FR 3 034 094 B1	Révocation totale
04/10/2022	9H00	OPP21-0012	Marna Inc / FRIODIS	FR 3 091 522 B1	Révocation totale
06/10/2022	9H00	OPP21-0014	Madame Choi Eun-Suk / COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	FR 3 079 838 B1	Révocation totale
11/10/2022	9H00	OPP21-0006	Cabinet Beau de Loménie / Monsieur IAKOB FLORIN	FR 3 070 238 B1	Révocation totale

VOTRE VENUE À L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Vous venez sur le site de l'INPI à Courbevoie.

Voici les mesures en vigueur que nous vous remercions de bien vouloir respecter.

1. L'entrée se fait **uniquement par le 15 rue des Minimes** (et par le parking qui reste ouvert aux visiteurs véhiculés: suivre la sortie Hall A).
2. Lorsque vous arrivez dans le hall, **rendez-vous directement à l'accueil**.
3. Présentez **votre pièce d'identité à l'agent d'accueil**, en la disposant de façon lisible au travers de l'hygiaphone.

Lors de votre venue à l'INPI, nous vous remercions d'appliquer les mesures suivantes :

- ▶ **Suivre les consignes données** par la personne qui vous accueillera.
- ▶ **Respecter les marquages au sol et la distanciation physique.**
- ▶ **Jeter tout élément à risque** (mouchoirs, masques, lingettes) dans les poubelles à pédale spécifiquement dédiées et disponibles à tous les étages.